

MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP 3 - Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes-PRV2-AP2

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Immeubles de Grande Hauteur (IGH)

Certification : Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 3 délivrée par le Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer

Code RS : RS5643 (date d'enregistrement : 01/01/2022)

Durée: 34.00 heures (5.00 jours)

Profils des apprenants

- Titulaires du PRV 2, de l'AP2 ou de l'attestation du ministre en charge de de la sécurité civile

Prérequis

- Titulaires du PRV 2 ou du Brevet de Prévention ou de l'attestation du ministre de l'intérieur
- Certificat médical de moins de 3 mois
- Pièce d'identité
- Qualification de secourisme en cours de validité

Accessibilité et délais d'accès

La formation est accessible aux personnes en situation d'handicap sous conditions.

Délais d'accès : 15 jours

Objectifs pédagogiques

- Acquérir par équivalence la qualification SSIAP3 (Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes).

Contenu de la formation

- La sécurité incendie et les bâtiments (7H00)
 - Trame d'analyse d'un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant
- Gestion des risques (11H00)
 - Réalisation des travaux de sécurité
 - Documents administratifs
- Le management de l'équipe de sécurité (8H00)
 - Le code du travail applicable aux salariés
 - Notion en droit civil et droit pénal
- Le budget du service sécurité (8H00)
 - La réalisation des budgets
 - La fonction achat
 - Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

1 assistante en administratif, 1 formateur, 1 référent centre

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Quizz en salle
- Evaluation
- QCM

Ressources pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation. Documents supports de formation projetés. Exposés théoriques. Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Modalités de Certification

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2005, des équivalences et/ou réduction de parcours sont possibles, après étude de dossier et sur justificatifs.

Prix : Nous consulter

Programme mis à jour le : 12 novembre 2025